



L'ensemblier DÉFI recrute

Dans l'objectif de renforcer l'accompagnement socio professionnel et l'élaboration du projet professionnel du public réfugié bénéficiaires du dispositif AVEC, nous recrutons

Un / une Chargé(e) d'accompagnement socio professionnel.

L'ensemblier DÉFI, propose de renforcer ses actions en direction du public sous statut réfugiés ou protection subsidiaire, en proposant un nouveau parcours d'accompagnement global au sein de l'Ensemblier d'Insertion DÉFI : le dispositif AVEC.

Le dispositif prévoit entre autres, de mobiliser l'ensemble des partenaires santé, social, mobilité, budget, logement et emploi du territoire, ainsi que les prescripteurs (OFII, CADA, CPAI, CPH, ML, PE, etc.).

L'accompagnement du public réfugié comprend trois phases, actionnables en fonction des besoins du bénéficiaire et de ceux du territoire :

- Une phase de diagnostic (analyse de la situation administrative, diagnostic des savoirs, savoirs être et savoirs faire) permettant d'orienter le bénéficiaire vers une formation en Français Langue Etrangère et/ou une mise au travail dans l'une des structures de l'ensemblier, ou un accès direct vers l'ETTI INÉO.
- Une phase de formalisation du projet professionnel
- Une phase de montée en compétences (formation qualifiante sous statut intérimaire, par le biais des contrats en alternance du travail temporaire)

Il s'agit d'un accompagnement global, sur des domaines moins explorés (gestion du budget, question de la mixité et de l'intégration des femmes, etc.).

1. Responsabilités confiées

En lien avec la coordinatrice de projet le/la CASP aura pour objectif de proposer un accompagnement socioprofessionnel de qualité aux bénéficiaires du dispositif AVEC.

Il/elle inscrira ses pratiques dans une démarche de co-construction avec les personnes salariées ou non de l'Ensemblier DÉFI, et interviendra sur les domaines de responsabilités suivants :

Accompagnement individuel et collectif

Sur le plan individuel :

- Réalise un diagnostic social : identifie les problématiques, formalise et met en œuvre un processus d'accompagnement socioprofessionnel en lien avec le service social de l'ensemblier DÉFI (une connaissance dans les thématiques serait un plus)
- Accompagne les bénéficiaires dans leur parcours social d'insertion en collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux et territoriaux,
- Organise et assure des entretiens systématiques de suivi socioprofessionnel,
- Repère les personnes en situation d'urgence sociale et propose des solutions adaptées,
- Informe les personnes sur leurs droits et les dispositifs d'insertion auxquels ils peuvent prétendre,
- Participe à la mise à jour des dossiers administratifs,
- Construit et accompagne les suites des parcours en lien avec l'ensemble de partenaires de l'Ensemblier,
- Assure la liaison entre les différents acteurs (institutionnels et sociaux) et les dispositifs d'insertion,
- Assure la mise à jour des tableaux de bord et bilans nécessaires au suivi des bénéficiaires,
- Rend compte aux financeurs des suites de parcours.

Sur le plan collectif :

- Favorise l'insertion professionnelle par des ateliers, des informations collectives, des interventions de professionnels
- Organise et met en œuvre des sorties «socioprofessionnelles» permettant aux bénéficiaires de mieux comprendre le monde professionnel en France.

Partenariat et mise en réseau :

- Suit, établit et entretient les relations partenariales nécessaires à la résolution des problématiques sociales rencontrées par les bénéficiaires,
- Représente le projet AVEC et plus largement l'ensemblier DÉFI auprès d'acteurs institutionnels dans le cadre du suivi socioprofessionnel des bénéficiaires,
- Participe à des réseaux et rencontres inter-associatives en fonction des priorités et besoins du projet.

Développement du projet :

- Contribue à la réalisation des activités inhérentes au projet,
- Capitalise l'expérience sur le dispositif : création/adaptation de procédures, évaluation continue, etc.,
- Contribue au renforcement des connaissances sur toutes les questions liées à l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés.
- Participe à la préparation des différents comités du projet.

Pour en savoir plus sur le projet : [20190129_aap_ipr_laureats_vague_1_def.pdf \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

2. Votre profil

Formation et expérience professionnelle :

- Professionnel(le) expérimenté(e) issu(e) du champ de l'insertion professionnelle
- Connaissance du public bénéficiaire de la protection internationale et public en grand difficulté fortement appréciée
- Connaissance de la thématique logement / intermédiation locative

Qualités :

- Connaissance des institutions et des partenaires liés à l'accompagnement socioprofessionnel des réfugiés et primo arrivants
- Connaissance des dispositifs d'accès aux droits et d'insertion par l'emploi
- Compétences en termes d'animation de groupe et de conduite d'entretien
- Aisance avec un public non/peu communicant à l'oral en français
- Capacité à porter une démarche favorisant le travail en équipe
- Rigueur, autonomie et capacité d'organisation
- Ouverture, écoute, patience, bienveillance

- 35 h par semaine
- Prime annuelle
- CDD 12 mois
- Salaire entre 1800 et 1950 €
- Envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : celine.courtois@ensemblier-defi.fr
- <http://www.ensemblier-defi.fr>

L'ensemblier DÉFI

Par le biais de ses neuf structures de mise au travail, l'Ensemblier DÉFI permet l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et présentant des difficultés sociales et professionnelles. Ses multiples activités permettent d'apporter une panoplie de réponses diversifiées et complémentaires au public accueilli.

Sa pédagogie s'appuie sur un accompagnement socioprofessionnel de proximité et individualisé permettant à chacun de construire un projet professionnel, de trouver ou de retrouver un emploi durable ou une formation, de tisser du lien social, de s'inscrire dans une dynamique de vie, de résoudre des difficultés, de lever des freins à l'emploi... Les actions ciblant un public « prioritaire » s'inscrivent dans le cadre législatif tel que défini par la loi contre les exclusions et la loi de cohésion sociale.